

CI Com

ANNONCE DE COTATION

Changement de standard réglementaire

La bourse suisse SIX Swiss Exchange a donné son accord à la requête de CI Com SA d'être cotée selon le Domestic Standard à compter du 29 novembre 2010.

A partir de cette date, les 365'000 actions au porteur de CI Com SA, dont le siège est à Genève, seront cotées exclusivement selon le Domestic Standard. Le dernier jour de cotation selon le main standard sera le 26 novembre 2010.

Ce changement de standard réglementaire fait suite à l'adoption par CI Com SA des normes comptables Swiss GAAP RPC en lieu et place des normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards) dès l'exercice 2010. Ce changement s'appuie sur la Directive concernant la présentation des comptes (DPC, article 6).

Genève, le 29 novembre 2010

| | |
|---|---|
| Société et siège de l'émetteur | CI Com SA, Genève |
| Bourse | SIX Swiss Exchange |
| Catégorie de valeur | Actions au porteur |
| Monnaie d'échange | CHF |
| Numéro et symbole de valeur, ISIN | 162'581, CIE, CH0001625810 |
| Nombre de titres émis | 365'000 |
| Valeur nominale | CHF 20.00 par action |
| Premier jour de cotation selon le domestic standard | 29 novembre 2010 |
| Dernier jour de cotation selon le main standard | 26 novembre 2010 |
| Note | Le présent document n'est pas un prospectus d'émission d'actions au sens de l'art. 652a CO. |

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

CI Com SA
Michel Réthoret
Investors relations GSMN
c/o Sogefco SA
42, rue du 31-Décembre
1207 Genève
Tél. 022 737 40 00
mr@rafintrust.ch